



Pomy, le 29 mai 2015

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2015 - 01

Sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2014

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2014, ainsi que les comptes communaux 2014 avec aux produits Fr. 2'965'750.63 et aux charges Fr. 2'964'970.52, ils dégagent un excédent de revenu de Fr. 780.11.

D'un budget présenté avec un léger déficit de Fr. 1'576.-, le résultat final de nos comptes 2014 se solde par un léger excédent de revenu de Fr. 780.11. Cela après avoir couvert tous nos amortissements obligatoires, et des amortissements extraordinaires de Fr. 195'304.45.-. Soit Fr.131'200.95 pour le terrain du Champs-des-Bas lié au passage de ce terrain de zone intermédiaire en zone agricole dans notre projet de PGA et en respect des souhaits de la commission de gestion, Fr. 10'367.30 pour les EU-ES, et Fr. 53'736.20 pour l'eau. Des attributions à différentes réserves pour un montant total de Fr. 213'000.-. Soit Fr. 40'000.- pour l'eau, Fr. 150'000.- au fonds de réserve bâtiments administratifs (projet grande salle entre autres), Fr. 13'000.- aux investissements futurs et Fr. 10'000.- au fonds de réserve débiteurs douteux. Nous avons également prélevé Fr. 12'387.75.- sur le fonds de réserve incendie.

Recettes

210. Impôts.

Le montant global du poste impôts est supérieur de Fr. 147'242.41.- par rapport au budget.

Dont les principales causes sont :

- Fr. 101'910.58 de plus pour l'impôt sur le revenu.
- Fr. 15'965.96 de moins pour l'impôt sur la fortune.
- Fr. 4'650.69 de plus pour les droits de mutation.
- Fr. 17'523.80 de plus pour les successions et donations.
- Fr. 38'979.35 de plus pour l'impôt des personnes morales.

L'évolution à la hausse de l'impôt sur le revenu s'explique par des rattrapages d'impôts des personnes physiques et une augmentation du rendement de l'impôt des personnes morales.

220. Finances.

Une augmentation de Fr. 131'545,- de la péréquation en notre faveur est liée au rattrapage 2013.

460.00.

Concernant les taxes de raccordement EU et ES, leur montant global est de Fr. 66'616.-, un montant identique a été encaissé pour les raccordements au réseau EP.

Ces montants pour chaque poste sont supérieurs de Fr. 56'616.- par rapport au budget, cela est dû aux constructions nouvelles et à certaines transformations.

810.

Les ventes d'eau potable se montent pour l'année concernée à Fr. 106'543.80.

Dépenses

1 ADMINISTRATION GENERALE

102. Municipalité.

300.00. Conforme au budget

110. Administration.

301.01. Poste également conforme au budget.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

310. Terrains.

330.00 Amortissement extraordinaire du terrain des Champs-des-Bas.

320. Forêts.

Les différences entre le budget et les comptes, tant aux recettes qu'aux charges découlent de la réfection du chemin des Vaux et à la participation cantonale aux coûts de ces travaux.

353. Ancien Collège.

Quelques dernières mises aux normes de sécurité (main-courante et gardes-corps aux fenêtres de l'étage) augmentent le poste entretien de Fr. 13'889.60.

359. Nouveau collège.

Des charges un peu moins élevées que le budget liées aux taux d'intérêts des dettes relativement bas actuellement.

4 TRAVAUX

440. Parcs, promenades, cimetière.

314.00. Entretien Fr. 8'029.20 de plus lié à la réfection de la place de jeu.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

500. Groupement scolaire ASIYE.

352.00. Tout est regroupé sous ce poste depuis que tous nos élèves sont scolarisés dans le cadre de l'ASIYE. Un montant plus faible que budgété de Fr. 21'692.80 lié à la forte croissance démographique d'Yvonand ce qui augmente sa part.

600. Police administration.

Nouvelle participation communale à la réforme policière cantonale pour un montant de Fr. 65'803.- montant calculé en points d'impôts.

650. Défense contre l'incendie.

Participation à la régionalisation de la défense incendie de Fr. 16.75 par habitant soit Fr. 24'143.40.

7 SECURITE SOCIALE

720. Prévoyance sociale cantonale.

351.00. Une hausse de Fr. 56'147.- par rapport au budget liée à l'augmentation des charges sociales cantonales.

730. Santé publique.

Contribution AVASAD (soins à domicile) Fr. 80.40 par habitant soit Fr. 53'963.-. Participation par habitant en baisse suite à de nouveaux accords entre l'Etat et les communes.

8 SERVICES INDUSTRIELS

810. Service des eaux.

381.00. Le bon rendement de nos sources ajouté à de grosses rentrées des taxes uniques d'introduction ont permis un amortissement supplémentaire de notre réseau de Fr. 53'736.20 et un versement au fonds de réserve affecté eau de Fr. 40'000.-.

Conclusion.

Des rentrées fiscales supérieures au budget additionnées au rattrapage 2013 de la péréquation participent largement au bon résultat des comptes 2014.

Le total de nos amortissement se monte à Fr. 411'524.45.- et le total versé en différents fonds de réserve se monte à Fr. 213'000.-.

A relever le prélèvement du solde du fonds de réserve incendie de Fr. 12'387.75.

Notre cash flow pour 2014 se monte à Fr. 612'916.81.-.

La dette totale se monte à Fr. 4'461'814.-.

Le nouveau système de calcul de la péréquation intercommunale ainsi que de la facture sociale risque à l'avenir de créer de grosses différences d'une année à l'autre dans le résultat des comptes.

La Municipalité propose au Conseil Général d'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2014 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} juin 2015.